

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 15
- de votants 25

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA
STRATÉGIE DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE SON PATRIMOINE ET DE
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET
G. COLLET C. DESROUSSEUX JM. DELANNOY C.
MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B.
MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A.
MALABOEUF

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MIGNENT G.
MONTAY A. DEVEY H. LEDOUX MP. THUILLET L.
PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F.
COQUELET S. PIROTTE

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 22/04/2024

Procurations respectives à : D. RAMEZ A.
MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C.
DESROUSSEUX C. COLLET H. DUMOULIN JM.
DELANNOY P. BAUDRIN

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 29/03/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été
nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans un contexte de réchauffement planétaire, d'une mauvaise qualité de l'air et d'augmentation du coût des énergies, maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour le territoire. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise à réduire la consommation énergétique finale dans le tertiaire de 60% en 2050, et à porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Dans le cadre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), l'ADEME et la Région Hauts-de-France accompagnent les dynamiques locales ambitieuses en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal qui s'inscrivent à minima dans les objectifs nationaux. Dans un souci d'exemplarité, les collectivités se doivent de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

C'est pourquoi, dans le cadre du Plan Climat territorial, Valenciennes Métropole souhaite amplifier ses actions dans une perspective de massification des rénovations énergétiques performantes (à minima BBC) du patrimoine des communes du territoire. Le plan d'actions de Valenciennes Métropole, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi LTECV, se décline en trois axes :

- mutualisation d'un poste de conseiller en énergie,
- mise en place d'un « Club Energie »,
- développement d'outils financiers pour faciliter le passage à l'acte des communes.

La commune de Maing a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en adhérent au service de conseil en énergie partagé, conformément à la délibération du 27 septembre 2023. Cette adhésion a débuté en septembre 2023 pour une durée de 3 ans. Ce service permet à la commune d'avoir un accompagnement technique personnalisé apporté par le conseiller en énergie partagé, dans le cadre des actions d'améliorations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Avec l'aide des services de la commune, le conseiller en énergie a récolté les données qui lui ont permis de réaliser un état des lieux énergétiques sur 5 années pour la période de 2019 à 2023 sur l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public communaux. Ce rapport a permis de faire un bilan des consommations de la commune et d'en ressortir des préconisations. Il a notamment mis en avant les bâtiments dits « prioritaires », c'est-à-dire les bâtiments les plus énergivores où il faut agir en priorité pour que la commune baisse significativement ses coûts énergétiques et ses rejets de gaz à effet de serre.

Suite à ce rapport, la commune s'engage donc à consolider et à mettre en œuvre, pendant 3 ans, un programme pluriannuels d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux et du plan climat de la CAVM. Pour ce faire, la commune s'engage avec l'appui du conseiller en énergie partagé à mettre en place la stratégie suivante :

- Suivre régulièrement ses consommations et ses coûts énergétiques,
- Mettre en place des actions entraînant des baisses de consommations d'énergies sur son patrimoine : bâtiments et éclairage public,
- S'engager dans un projet de réhabilitation énergétique permettant à un de ses bâtiments prioritaires, le complexe sportif Léo Lagrange, d'être BBC (Bâtiment Basse Consommation),
- Mener une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables permettant à ses bâtiments d'être autonome énergétiquement,
- Accompagner le changement de comportements des usagers,
- Mobiliser les aides financières disponibles.

Le suivi énergétique sera actualisé chaque année. Il permettra de repérer les éventuelles dérives, d'évaluer l'impact des actions engagées et d'ajuster si nécessaire le programme d'actions pluriannuel. La commune pourra également participer aux échanges d'expériences avec les autres communes de la CAVM lors des rencontres du « club énergie ».

Il est proposé au conseil municipal de valider la stratégie de rénovation énergétique de son patrimoine et de développement des énergies renouvelables, telle que décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/04/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

